

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 JANVIER 2016

PROCÈS-VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le jeudi vingt et un janvier à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le quatorze janvier deux mille seize, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Najia AMZAL à M. François VIGNERON
M. Michel LE THOMAS à Mme Nadia ZEHOU
Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN à M. Azzédine TAÏBI
Mme Françoise ABDERIDE à M. Nicolas STIENNE
M. Jean-Claude DE SOUZA à Mme Nicole RIOU
Mme Lidia AMZAL à Mme Khalida MOSTEFA SBAA
Mme Marie-Claude GOUREAU à M. Julien MUGERIN

Absents :

M. Erol ERSAN, M. Khader ABDELLALI

Ont quitté définitivement la séance :

Mme Karina KELLNER à l'affaire n° 8
M. Géry DYKOKA NGOLO à l'affaire n° 8
Mme Najewa HAMMANI à l'affaire n° 9
M. François VIGNERON à l'affaire n° 9

Secrétaire de séance : M. Mathieu DEFREL

Monsieur le Maire adresse ses vœux aux membres du Conseil municipal pour l'année 2016, en leur souhaitant qu'elle soit plus douce et sereine que ne l'a été l'année 2015.

Affaire n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉSIGNE Monsieur Mathieu DEFREL, conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015.

Affaire n° 3 – Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Affaire n° 4 – Approbation de l'avenant de majoration au contrat d'assurance n° OR203348 « responsabilité collectivités »

Rapporteur : M. François VIGNERON

Monsieur le Maire précise que le rapport et la délibération ont été complétés et remis sur table à la suite de la commission d'appel d'offres, réunie le 20 janvier dernier. Ils remplacent le rapport et la délibération envoyés avec le dossier de séance.

François VIGNERON indique que, par délibération du 29 mars 2012, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Stains au groupement de commandes pour la passation des contrats d'assurance sur le territoire de la communauté d'agglomération Plaine Commune. Le contrat « responsabilité civile collectivités » a été conclu avec la compagnie d'assurance AREAS ASSURANCES pour une durée de cinq ans. Par courrier daté du 27 août 2015, cette compagnie a informé la Ville qu'elle souhaitait mettre un terme au contrat en usant de sa faculté de résiliation annuelle, sauf à ce que la commune consente une majoration de 15 % de sa cotisation, portant ainsi le montant de sa prime provisionnelle à 19 680,81 €, à compter du 1^{er} janvier 2016. La compagnie d'assurance justifie cette nouvelle majoration aux motifs du rapport sinistres/prime défavorable des exercices 2013 et 2014 et au regard d'un dossier sinistre en cours pour lequel de fortes provisions ont été demandées et de nouvelles provisions sont encore à prévoir. Cette majoration entraîne une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 %. L'avenant de majoration a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres, laquelle l'a approuvé en sa séance le 20 janvier 2016.

Julien MUGERIN indique que les élus de l'opposition voteront favorablement la délibération afin que la Ville dispose d'une protection responsabilité civile. Il remarque toutefois que le marché est valable cinq ans et estime qu'il serait plus judicieux que les prochains contrats d'assurance ne soient valables que trois ou quatre ans afin de faire jouer la concurrence plus régulièrement. Par ailleurs, il est question d'un sinistre en cours : Julien MUGERIN demande s'il s'agit de l'incendie de la Maison pour tous Yamina Setti et si la municipalité a des éléments nouveaux concernant l'enquête qui est en cours. D'autre part, il propose de faire savoir aux auteurs de ce sinistre qu'ils sont responsables d'une augmentation de 2 500 € de la prime d'assurance de la Ville. Il serait intéressant de communiquer à ce sujet, éventuellement en installant une banderole sur les lieux. Enfin, il s'insurge contre les assurances qui se renflouent au détriment de la Ville en augmentant la prime d'assurance.

François VIGNERON répond que la concurrence n'est pas favorable à la ville. Par ailleurs, la commune de Stains a signé un contrat avec Plaine Commune et doit respecter le groupement de commandes contracté pour cinq ans. Le sinistre en cours qui est évoqué est celui de la rue Émile et non celui de la Maison pour tous Yamina Setti.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville s'est exprimée et a communiqué après l'incendie criminel de la Maison pour tous Yamina Setti. Le coût exact de ce sinistre a été indiqué dans le journal « 7 jours à Stains ». Monsieur le Maire répète qu'il faut tenir compte du fait que Stains bénéficie d'un groupement de commandes avec Plaine Commune, ce qui lui permet de bénéficier de prix avantageux qui sont négociés globalement à l'échelle communautaire et sont plus intéressants que de négocier seul les tarifs.

En réponse à Julien MUGERIN au sujet de l'enquête sur le sinistre de la Maison pour Tous Yamina Setti, Francis MORIN indique qu'elle est menée par la Police Nationale sureté départementale.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a interpellé à plusieurs reprises le préfet et le procureur de la République à ce sujet, il a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer Madame le Procureur quelques jours après l'incendie du centre social, cette dernière ayant assuré qu'elle mènerait l'enquête à son terme, mais il faut déplorer la lenteur de l'enquête qui laisse un sentiment d'inachevé. Il aura l'occasion très prochainement d'en reparler au préfet et d'avoir des éléments sur cet incendie criminel.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat,

Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'avenant de majoration au contrat d'assurance n°OR203348 « responsabilité civile collectivités ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5 – Mise en œuvre de la protection fonctionnelle

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Madame Farida AOUDIA-AMMI précise qu'il s'agit d'adopter une délibération permanente et générale sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle, qui est un droit pour les agents publics (titulaires et non-titulaires), garanti par le statut. L'octroi de la protection fonctionnelle permet de protéger les agents publics qui sont exposés à des risques dans le cadre de leurs fonctions. Cela peut engendrer des frais pour la collectivité et le Conseil municipal sera régulièrement informé de l'octroi de la protection fonctionnelle aux agents par voie de décision. À noter que toute demande de protection fonctionnelle ne vaut pas acceptation et qu'une instruction de la demande sera systématiquement menée par le service de la direction des ressources humaines.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Karina KELLNER, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à mettre en œuvre la protection fonctionnelle et par conséquent à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant la commune

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI annonce que, pour la première fois, les collectivités de plus de 20 000 habitants, dont la ville de Stains fait partie, sont tenues de présenter un rapport relatif à l'égalité femme-homme sur leur territoire, et ce avant tout débat relatif au budget. La Ville est ici dans le cadre d'une obligation légale. Pour autant, cette obligation légale, qui arrive aujourd'hui n'a pas empêché depuis de très nombreuses années de porter la question de l'égalité homme-femme au sein de la municipalité. Madame AOUDIA-AMMI souhaite saluer le travail mener depuis plusieurs années par ses collègues, Madame Angèle DIONE sur le précédent

mandat et Madame Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, qui est excusée ce soir, qui mène elle aussi, dans ce mandat un travail important. En tant qu'employeur majeur sur le territoire, la commune est soumise à une exigence d'exemplarité en matière d'égalité. Dans ce rapport, la municipalité présente un état des lieux des effectifs qui révèle une surreprésentation des femmes, comme dans la majorité des collectivités de notre pays. Stains étant encore au-dessus de la moyenne nationale. Pour autant, la ville peut être fière d'une répartition homogène et assez égalitaire puisqu'il est à noter une surreprésentation des femmes dans les postes de catégorie A, ce qui est une donnée assez singulière sur le plan national. Madame Farida AOUDIA-AMMI souhaite également souligner la parité parfaite au sein du Comité de direction, qui représente la Direction générale de la commune avec les directeurs des différents pôles, puisque la ville est à 50/50, autant d'homme que de femme qui dirigent administrativement la ville. Farida AOUDIA-AMMI souligne par ailleurs que les filières techniques et la police municipale à Stains sont majoritairement représentées par des femmes, ce qui est un élément singulier qui ne reflète pas les données nationales. Stains peut aujourd'hui avoir la prétention de présenter des caractéristiques plus égalitaires que la moyenne des collectivités à l'échelle nationale, les efforts ont donc bien été menés et seront poursuivis.

Le rapport fait ensuite référence à un certain nombre d'actions menées par l'ensemble des services municipaux, sans être exhaustif principalement la mission de lutte contre les discriminations, le service Jeunesse, la Maison du droit et de la médiation ou encore les espaces culturels, le service Enfance aussi, qui travaille sur cette question avec les enfants. La question de l'égalité homme-femme est une préoccupation forte de la municipalité et elle traverse l'ensemble des politiques publiques de la municipalité avec un focus assez particulier sur la question des violences faites aux femmes, en lien avec la démarche au niveau départemental qui est menée par l'Observatoire des violences faites aux femmes. Enfin, le rapport expose en dernier point la clause d'égalité dans les marchés publics : chaque entreprise répondant à un appel d'offres doit respecter le principe d'égalité homme-femme. C'est une obligation et c'est le troisième point qui fait l'objet d'un rappel.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant la commune.

Affaire n° 7 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle fois, la construction du budget 2016 est entamée dans un contexte difficile de crise permanente, et de choix économiques particulièrement injustes. Alors que les cadeaux fiscaux au monde de la finance sont toujours plus importants, à l'image des 44 milliards du CICE (Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi), c'est aux collectivités locales qu'il est demandé de faire des efforts considérables en imposant des baisses de dotation extrêmement importantes dans le budget.

Comment comprendre que ce soit les services publics utiles aux habitants, l'emploi public, les investissements porteurs d'avenir qui sont remis en cause, alors même que des entreprises comme PSA Aulnay-Sous-Bois aient pu bénéficier de 120 millions d'euros de réduction d'impôts pour au final supprimer des milliers d'emplois.

Quelle injustice, et quelle absurdité économique ! Les collectivités qui créent de la croissance et garantissent les droits des citoyens sont pénalisées, alors que ceux qui profitent, cassent l'emploi et polluent l'environnement sont toujours plus aidés, et cela, depuis très longtemps.

Ainsi, une nouvelle fois notre ville doit faire face à la baisse d'un million d'euros de sa dotation globale de fonctionnement pour 2016. Si notre mobilisation avec celle de L'Île-Saint-Denis et

d'Aubervilliers puis celle de milliers de maires toutes tendances confondues, a permis d'obtenir une augmentation de la Dotation Sociale Urbaine, celle-ci ne compense pas la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Non seulement les moyens attribués pour exercer les transferts de compétences de l'Etat sont réduits, mais les dotations de solidarité ne suffisent pas à faire face à l'explosion des précarités et des situations d'exclusions sociales que la ville connaît et qui sont malheureusement vécues à Stains.

Dans le même temps, les capacités des communes à développer des politiques publiques utiles aux habitants sont fortement remises en cause par la réforme des institutions, avec la construction de la Métropole du Grand Paris. Demain matin, aura lieu la séance d'installation de la Métropole du Grand Paris. Il y a quelques mois, il était question de réduire le millefeuille institutionnel, il s'agit au final d'un échelon territorial supplémentaire, qui nous dessaisi d'un nombre important de compétences communales. Ce sont les communes et les départements qui sont menacés, avec une politique qui renforce les fractures et les inégalités territoriales. Monsieur le Maire invite les conseillers aux débats qui ont mouvementé les différents Etablissements Publics Territoriaux dans la région parisienne, débats extrêmement préoccupants sur l'avenir des communes.

La mobilisation et l'information continuent donc afin de se battre contre les baisses des dotations aux villes populaires et pour porter le débat aujourd'hui sur l'existence même de l'échelon communal et de la nécessité de renforcer les services publics communaux.

Concernant le Rapport d'Orientation budgétaire de ce soir, Monsieur le Maire souhaite souligner le travail important mené par l'ensemble des agents des services municipaux et les élus de la majorité municipale qui a eu lieu dans le cadre des ateliers budgétaires. Il remercie Olivier MATHIS, adjoint en charge des finances, qui a mené cet exercice complexe, mais nécessaire pour les Stanois. Enfin, il remercie Faouzy GUELLIL, le directeur des finances de la Ville et son équipe qui ont accompagné les élus au cours de la préparation budgétaire.

Les perspectives financières du début de mandat présentaient pour notre ville une explosion de l'annuité de la dette d'ici 2018, avec un seuil de remboursement de la dette au-delà de 30 ans.

Grâce à notre gestion sérieuse et à la bataille que nous avons menée auprès de Dexia, nous nous sommes non seulement débarrassés de nos emprunts dits toxiques, mais en plus, nous avons gagné dans la négociation 6 millions d'euros sur le niveau de notre dette. Ce qui ramène notre ville dans une annuité de la dette à 16 années. La municipalité a toujours eu de l'ambition pour les habitants ; Stains fait au-delà des compétences obligatoires, dans bien des domaines, que d'autres communes et avec des moyens nettement moindres.

Notre défi aujourd'hui est de revisiter les actions que nous proposons, en contenant le niveau de nos dépenses, notamment sur les ressources humaines, en étudiant toutes les pistes pour faire mieux ce que nous faisons déjà, autour de notre programme municipal avec pour 2016, je le rappelle des résultats plus particulièrement attendus sur la jeunesse et la réussite éducative, le cadre de vie et la quotidienneté et la démocratie locale.

Il n'est pas question de renoncer à nos ambitions pour les Stanois, à notre politique volontariste de défendre les services publics qui sont les vecteurs de la solidarité, de la justice sociale et de l'égalité d'accès au droit de chaque citoyen.

Nous avons gagné depuis 2 ans des chantiers importants. Par exemple, la mise en place des temps d'activité périscolaires gratuits (TAP) et de grande qualité ou la structuration d'un pôle de services municipaux pour l'amélioration du cadre de vie. Nous avons par ailleurs mené des batailles importantes pour faire entendre et respecter notre ville sur la question des finances communales, des moyens pour notre commissariat et la sécurité des stanois, ou encore la question du droit au logement. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'une grande démarche participative avec les habitants, les bailleurs et les propriétaires privés autour d'une conférence

communale du logement et de l'habitat qui aura lieu en juin prochain.

Concernant le cadre de vie, nous sommes déterminés à obtenir en 2016 de nouveaux résultats visibles et conséquents, pour lutter contre l'habitat insalubre et les constructions illégales. Ce travail est déjà engagé depuis 2014. De même sur les questions de propreté, de circulation et de partage de l'espace public, nous devons franchir un nouveau cap.

Nous avons aussi engagé en 2015 des actions importantes pour les commerces de proximité que nous poursuivrons en 2016. Notons ici les premiers résultats concrets et importants, avec notamment la 1^{ère} tranche de rénovation de notre marché du centre-ville, et l'embellissement du marché de l'avenir. Les habitants font régulièrement part de leur satisfaction devant l'évolution de la ville, même si par ailleurs, ils nous expriment souvent leur exaspération pour d'autres problèmes.

Cette année également, nous voulons franchir un cap sur nos politiques publiques en direction de la jeunesse. Ces dernières semaines, nous avons engagé les recrutements sur les postes vacants, nous allons ouvrir les équipements jeunesse le samedi. Un engagement que la municipalité a pris dans le cadre de notre action municipale et dans les prochaines semaines une instance participative pour la jeunesse sera relancée. Nous voulons également développer les actions éducatives « hors les murs » sur le terrain, dans la proximité en s'adressant notamment en direction des pré-adolescents avec l'ensemble des équipes municipales, mais aussi en particulier avec le club de prévention avec qui nous retravaillons la convention qui lie la Ville au Conseil départemental pour avoir une équipe d'éducateurs plus efficiente sur le terrain.

La 3^{ème} priorité pour cette année est aussi de développer des outils de démocratie et de participation des habitants. D'abord, au 1^{er} semestre 2016 sur les questions du logement et de l'habitat, puis très vite, dès le second semestre seront lancés les conseils de quartiers où les citoyens pourront se saisir de tous les sujets, pour en faire des espaces d'échanges, de partage autour de projets et collaborer sur un certain nombre d'actions.

Enfin, la commune poursuivra sa politique volontariste d'investissements, avec ses partenaires comme Plaine Commune, le Conseil départemental. Les travaux d'entretien dans les écoles, comme le nouveau groupe scolaire Victor Hugo Emile Zola qui s'achèvent, ou le gymnase Léo Lagrange, dont nous poserons la 1^{ère} pierre le 13 février prochain.

Avec nos partenaires, la transformation de Stains se poursuit, avec les travaux en cours de la future médiathèque Louis Aragon. Les travaux qui vont démarrer pour la construction d'un nouveau gymnase à côté du collège Barbara et ceux des futures gares du Tram Express Nord.

Enfin, la commune souhaite engager une réflexion globale sur l'implantation des services municipaux, notamment autour du bâtiment de l'ancien collège Maurice Thorez, qui pourrait faire figure à terme d'un centre administratif. Cet espace, nous voulons également le consacrer à l'économie sociale et solidaire, qui est une des priorités de la municipalité avec des associations qui travaillent sur le territoire, à Stains et plus largement sur le territoire de Plaine Commune et au-delà, et qui réalisent un travail exemplaire et qui développent aussi de l'emploi local.

Voilà donc quelques exemples, loin d'être exhaustifs en termes d'orientations concrètes du budget 2016 de la commune.

Ces projets sont bien évidemment conditionnés aujourd'hui à nos capacités financières, dans un contexte de baisse des dotations et des réformes institutionnelles.

Celle-ci nous contraint à trois choix inacceptables :

- soit de réduire les services publics utiles aux habitants, à tous les habitants,

- soit de renoncer à la construction d'équipements publics utiles aux habitants, à tous les habitants,
- soit d'augmenter très fortement les impôts locaux.

Sur ces 3 points, la Ville ne cédera pas à l'injustice profonde dans laquelle le gouvernement tente de l'enfermer. Ainsi, le budget 2016 sera un budget de résistance, de combat et la mobilisation des élus et des Stanois s'amplifiera pour construire le nouvel élan populaire à Stains. Monsieur le Maire réaffirme sa détermination et celle de l'équipe municipale à porter tous ces projets.

Olivier MATHIS rappelle que, depuis plus de quinze ans, les transferts aux collectivités locales des compétences de l'État ou du département ainsi que le bouleversement de l'organisation institutionnelle et politique ont des effets sur les finances des collectivités. L'effort de redressement des comptes publics décidés par le gouvernement pèsera encore cette année et l'année prochaine sur le budget de la Ville : en 2016, cela représente une baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à hauteur de 1,8 M€ alors que la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) devait progresser que de 1 M€. Au total, sur trois ans, l'effort exigé par l'État est de 3,110 M€. Afin de pouvoir se préserver la possibilité d'investir, la Ville a visé une consolidation de son épargne brute à hauteur de 3 M€, sur laquelle elle est obligée d'emprunter et donc d'augmenter sa dette. Pour y parvenir, la note de cadrage, approuvée par le bureau municipal, a demandé aux services de travailler sur une augmentation du budget RH (Ressources Humaines) de 1,5 % et de 0 % pour le fonctionnement. Pour y parvenir, cela suppose de revisiter les politiques publiques : il ne s'agit pas de choisir quelles actions publiques seraient vouées à disparaître, mais d'étudier leur pertinence, leur efficacité et leur éventuelle redondance. Les services doivent donc fournir des données précises afin qu'un bilan de chaque action soit dressé et que l'équipe municipale puisse faire des choix en conséquence. Par exemple, au niveau RH, les diverses réformes, les augmentations de cotisations et la revalorisation de certaines catégories du personnel occasionnent une dépense supplémentaire d'environ 100 000 €, à laquelle s'ajoute le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour un total de 600 000 €. Il y a 1,5% de la lettre de cadrage des ressources humaines qui est déjà utilisée. Il est donc nécessaire que la municipalité consolide son action et gère ses dépenses en matière de ressources humaines dans le cadrage budgétaire.

La recherche de financements et de partenariats est une tradition à Stains, elle est bien établie en ce qui concerne la politique de la ville, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et les Centres Sociaux. Toutefois, la municipalité doit accroître ce travail en sollicitant au maximum les fonds européens, le FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional) et le Fonds Social Européen (FSE) ce qui n'est pas simple et demande une forte technicité. Toutes les actions ne sont pas forcément finançables par ses fonds européens, néanmoins, il faut aller chercher ses fonds lorsque c'est possible. La Ville doit également s'appuyer sur les organismes consulaires et régionaux. Par exemple, dans le cadre de la revitalisation souhaitée du commerce de proximité, la municipalité monte un dossier avec la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que cela a été voté lors de la dernière séance du Conseil municipal (mise en place du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)). Le plus important est de poursuivre la mobilisation des citoyens dans la bataille pour les dotations. Sans la mobilisation menée en 2015, la Ville n'aurait jamais obtenu que l'État augmente la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), ce qui a permis à la commune de mener à bien sa politique au service des habitants de notre ville populaire. En 2016, une fois encore, Stains peut affirmer que son budget sera un budget de résistance pour maintenir et développer des services publics de qualité qui sont, partout ailleurs, assaillis.

Olivier MATHIS évoque les conséquences théoriques du projet de réforme 2016, certains chiffres faisant encore défaut. S'agissant de la part forfaitaire, la dotation de base baissera d'environ 1,8 M€ et la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) augmentera de 1 M€. Stains n'est plus éligible à la part majoration sur la Dotation Nationale de Péréquation et sa part principale baisse de 10 % chaque année. Sur les compensations d'exonérations, il faut prévoir une baisse des variables

d'ajustement de 15 % en 2015 et 2016 et le maintien de l'indexation des compensations d'exonérations de taxe d'habitation. La baisse des concours de l'État au cours des trois dernières années s'élève donc à 3,7 M€ sur les communes, avec 910 k€ en moins pour Stains en 2014. La dotation du fonds de solidarité de la région Île-de-France devrait stagner, aux environs de 4,6 M€. L'objectif de 2016 est de contenir la diminution de l'épargne brute à hauteur de 3 M€. S'agissant de la gestion de la dette, à la fin de l'exercice 2015, la Ville a réaménagé deux emprunts dits toxiques avec l'aide du fonds de soutien : cette opération a une incidence réelle sur le budget puisqu'un emprunt a été adossé au fonds de soutien. La Ville a pu sortir de ces deux emprunts structurés, dont l'un était indexé sur le franc suisse. Cela a un impact positif sur les frais financiers de la Ville avec un gain cumulé de près de 5 M€. Le stock de la dette est de 66 563 173 € au 1^{er} janvier 2016 : l'essentiel de l'encours est peu risqué. Il est prévu une baisse des frais financiers à hauteur de 1 M€ par rapport à 2015. Avant la régularisation des emprunts toxiques, le taux d'intérêt était d'environ 30 % : il est désormais de 3,5 %, ce qui a permis d'éliminer le spectre d'une explosion des taux d'emprunt de la Ville qui aurait rendu le budget ingérable. À noter que quand le franc suisse baisse de 1 %, le taux d'emprunt augmente de 10 %.

La Ville porte un ambitieux programme d'investissements, en témoigne le plan pluriannuel d'investissements. Cela reste cependant insuffisant : hormis les trois opérations de rénovation (gymnase Léo-Lagrange, le groupe scolaire Victor-Hugo Émile-Zola, la halle du marché du centre-ville), le reste de l'investissement est dédié à l'entretien des bâtiments communaux. C'est l'effort qu'il faut faire pour maintenir à niveau le patrimoine de la Ville.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois Monsieur Mathis pour le travail important qu'il a mené ces derniers mois avec les services municipaux pour la préparation budgétaire, c'est un exercice extrêmement difficile. Au travers de la préparation budgétaire et de ce rapport d'orientation, c'est bien évidemment pour l'équipe municipale l'expression forte, un engagement fort de nos valeurs et des projets que la municipalité souhaite amplifier, partager avec les stanois. Ce n'est pas simplement une lecture comptable mais c'est aussi une volonté politique, un travail important à mener avec les citoyens et tous les Stanois.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Julien MUGERIN tient tout d'abord à remercier les services municipaux pour la clarté du document d'un point de vue rédactionnel, mais suggère d'utiliser davantage de couleurs, notamment pour la présentation des diagrammes. D'un point de vue politique, sans rentrer dans le détail des orientations, les élus de l'opposition, estiment que le programme d'orientations budgétaires manque d'ambition. D'après monsieur MUGERIN, la ville pourrait faire mieux, même si la ville dispose de peu de moyens. Par exemple, il remarque que seulement quelques lignes sont consacrées à la propreté des rues, qui pour l'opposition constitue une véritable calamité à Stains, il sait que cette compétence est dévolue à Plaine Commune. Il en va de même pour le commerce de proximité, où là encore l'opposition a de véritables attentes, les Stanois exprimant également des attentes fortes au sujet de la qualité du commerce. D'après Monsieur MUGERIN, il n'y a pas grand-chose d'écrit à ce sujet dans le rapport. Leurs attentes restent très fortes dans la matière. Sur un aspect plus financier, les élus de l'opposition sont choqués par cette dette qui reste très importante, et même marquée comme étant en forte hausse pour deux raisons, notamment les emprunts toxiques et là, c'est effectivement une bonne chose que la municipalité en soit débarrassée, c'est la raison pour laquelle ils ont accompagné la majorité municipale dans cette démarche en votant favorablement. C'était quelque chose qui risquait de « plomber » la ville pendant bien longtemps et ils se réjouissent d'y avoir participé. L'autre élément important, c'est la réforme des rythmes scolaires, avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), même si, et heureusement qu'ils sont gratuits pour les Stanois, ils ne le sont pas pour la municipalité et pèsent fortement sur les finances de la commune. Julien MUGERIN déplore que le gouvernement se soit délesté de ce sujet sur les communes alors que l'opposition continue de combattre la réforme des rythmes scolaires. D'autant plus sur l'aspect financier, on le voit, c'est très clair. Autre élément sur l'état des finances qui laisse à désirer. Dans un article du 12 janvier, *Le Parisien* indiquait que la préfecture a placé en réseau d'alerte neuf communes

du département en raison de l'état de leurs finances, notamment Noisy-le-Sec qui est la seule commune citée dans l'article. Puisque seuls les maires ont été informés de cette alerte préfectorale, Julien MUGERIN demande si Stains est au nombre de ces communes.

Par ailleurs, Julien MUGERIN a entendu les propos du Maire au sujet de ses combats contre la baisse des dotations, mais il ne comprend pas le diagramme intitulé « Décomposition des dotations de l'État » au sens large, il apparaît que, globalement, les dotations de l'État ne cessent d'augmenter. La dotation forfaitaire baisse en effet de 1,8 M€, mais les autres ont tendance à croître. Julien MUGERIN demande donc une explication plus précise sur ce point.

Monsieur MUGERIN a un dernier élément sur lequel il aimerait attirer l'attention, il a entendu les propos de Monsieur Le Maire sur l'attention qu'il souhaite porter sur les RH. Il a noté sur le document comme objectif une augmentation maximale de 1,5 % de la masse salariale. Au regard de la situation actuelle, d'après Monsieur MUGERIN, une augmentation de la masse salariale, serait faire preuve d'irresponsabilité. On sait aujourd'hui la situation de menace dans laquelle le gouvernement place les collectivités et notamment les nôtres avec certes des baisses de dotations pour l'ensemble des communes, mais également avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et un certain nombre d'autres mesures qui ont été prises. Voilà, on sait que la situation va être difficile, on sait aussi qu'il suffit de lire la presse pour le savoir que peut-être dans quelques mois dans quelques années, la crise économique qu'on a connue en 2008 va peut-être recommencer. Pour le moment, c'est de la spéculation, mais c'est un véritable risque. Aujourd'hui, l'idée c'est plutôt de se préparer à une situation ultra difficile, ultra compliquée et ultra dangereuse pour les collectivités plutôt que d'augmenter encore la masse salariale et d'autres économies également en jeu. Voilà quelques propositions quelques remarques sur le rapport d'orientation budgétaire.

Nabila AKKOUICHE s'exprime au nom du groupe des élus socialistes. Elle rappelle que le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine pour 2016 n'est pas encore connu, mais il faut espérer qu'elle rétablira l'équilibre de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Au regard de la crise économique mondiale, le groupe socialiste comprend la nécessité de mener des efforts au niveau national pour maintenir le régime de solidarité nationale. Cela relève du devoir et de la responsabilité de tous envers les générations futures. Arriver à l'équilibre budgétaire de l'État est donc un objectif sensé et entendable. La logique adoptée par l'État au cours des dernières années consiste en une baisse pour tous avec une compensation pour certains territoires, à savoir pour les villes où la solidarité nationale doit intervenir plus fortement en jouant sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Toutefois, les villes en général et Stains en particulier arrivent à la limite des efforts auxquels elles peuvent consentir, d'autant plus que Stains a toujours agi en développant des services municipaux importants en direction des Stanois, comme le centre de santé, les deux centres sociaux, l'école de musique et de danse, les crèches municipales, les actions en faveur de l'éducation, la jeunesse, l'action sociale et la démocratie locale et le soutien financier apportés aux associations stanoises. Au vu du contexte économique et social difficile subi par les Stanois et de leurs attentes nombreuses et légitimes, la Ville devra donc faire des choix pour maintenir et développer des services à la population, accessibles et efficaces pour toutes et tous, concentrer ses efforts budgétaires sur certaines actions qui sont des priorités absolues : l'éducation avec la jeunesse et la petite enfance, le cadre de vie, la tranquillité publique et la solidarité. La Ville doit aussi pouvoir assumer de réduire son investissement dans d'autres secteurs qui ne seront pas ceux-là, dans le souci de mener à bien son contrat municipal. Cela passe également par une volonté et une recherche d'optimisation au sein des services rendus à la population, et donc par un état des lieux précis et objectif des besoins et des effectifs dans tous les services municipaux. Il ne s'agit pas uniquement d'une volonté d'économie budgétaire, mais de rendre les services toujours plus efficaces en déployant les moyens là où les besoins sont les plus nombreux.

Francis MORIN revient sur la crise mondiale qui a été évoquée et la nécessité de réduire l'endettement public, qui serait à l'origine et qui justifierait les propos de Madame AKKOUICHE

sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Il faut avoir conscience que le modèle de croissance capitaliste qui a été connu pendant des années a atteint un plafond et que, sauf à continuer ou à revenir à un modèle d'exploitation du monde qui fut celui de l'époque coloniale, il est impossible de retrouver ce taux de croissance. Actuellement, des pays émergents comme la Chine voient se tasser leur niveau de croissance. La dépense publique est la seule variable d'ajustement mondiale utilisée par le FMI et les organisations internationales. Cela serait acceptable si c'était effectivement la seule solution, or le taux de rentabilité du capital pour les actionnaires est fixé à 15 %, ce qui réduit les possibilités d'investissement pour l'avenir, même pour l'industrie. Une partie de la dépense publique va être utilisée pour compenser les dettes d'Areva, ce qui conduira en outre à une baisse de 5 % des effectifs de ERDF. Ce sont des choix difficiles à comprendre, notamment quand des petits pays européens comme la Grèce sont étranglés par les dettes. Francis MORIN estime que la dépense publique n'est pas un mal en soi et déplore que le Conseil départemental soit obligé de renationaliser le RSA puisqu'il ne peut pas les supporter en tant que collectivité départementale. Francis MORIN préférerait que le Conseil départemental ait toujours les moyens de s'occuper des personnes qui sont en difficultés. En outre, il ne comprend pas ce qui change quand l'endettement est reporté sur l'État. Toutefois, il partage les conclusions du rapport sur la situation de la Ville. Il affirme qu'il faudra mener des luttes et que la population doit comprendre que la baisse de la dépense publique correspond à une baisse de services importants pour eux. En réponse à Julien MUGERIN, Francis MORIN rappelle que la propreté est le premier budget de l'agglomération en terme de fonctionnement. Il cite Eugénie PONTHER, adjointe au Maire d'Épinay-sur-Seine, qui a déclaré au cours du conseil d'agglomération : *« Il faut vraiment que l'on fasse comprendre aux populations que la propreté, c'est chez eux, et qu'on ne peut pas indéfiniment croître les dépenses de propreté. »* Il est certes possible d'améliorer l'efficacité des services dans certains quartiers, mais il faut aussi éduquer la population. S'agissant de l'augmentation de la masse salariale, on ne crée pas de la masse salariale supplémentaire. Et sommes nous prêts à annoncer aux personnels communaux qu'ils doivent renoncer à tout avancement, que des services seront fermés ou des salaires réduits. Par ailleurs, Monsieur MORIN affirme que Stains n'est pas au nombre des neuf villes citées par la préfecture. Il est d'ailleurs étonnant que *Le Parisien* ait fait paraître un tel article sans citer les villes concernées. La ville sera-t-elle pénalisée lorsqu'elle aura réalisé les programmes de la zone des Tartres et qu'elle ne percevra pas les dotations nécessaires pour construire une école, sauf à y renoncer ; ce qui suppose qu'il reste des batailles à mener.

Mathieu DEFREL donne lecture d'une déclaration.

« Merci Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, chers collègues, Mesdames et Messieurs, membres de l'opposition, l'heure est grave. À l'heure où le président HOLLANDE attaque encore un peu plus les travailleurs en s'enfonçant dans des choix économiques désastreux sous prétexte de lutte contre le chômage ; à l'heure où, fait unique, des syndicalistes sont condamnés par la justice à de l'emprisonnement ferme pour avoir défendu les droits des salariés ; à l'heure où partout la précarité explose, laissant chaque jour un peu plus des familles entières sur le carreau, nous sommes amenés à discuter ensemble des orientations budgétaires que notre collectivité retiendra pour le prochain exercice.

Chaque budget voit malheureusement un peu plus les marges de manœuvre se réduire alors que, dans le même temps, les besoins ne cessent d'augmenter. C'est le résultat, malheureusement, d'une politique économique et sociale désastreuse portée par la droite depuis 2002 et reprise par un gouvernement qui semble tourner définitivement le dos aux classes populaires et aux classes moyennes qui l'avaient pourtant porté au pouvoir. Force est de constater que, sur ce sujet comme d'autres, cette présidence n'aura pas été à la hauteur de l'époque, à la hauteur des enjeux. Les enjeux de notre collectivité, Olivier MATHIS l'a rappelé justement, c'est toujours de faire mieux avec moins.

« Imaginer, c'est hausser le réel d'un ton », disait Gaston Bachelard. Alors, imaginons un monde meilleur. Oui, un monde qui ne serait pas dirigé par les puissances de l'argent, creusant un peu

plus chaque jour les inégalités. Dois-je vous rappeler que 62 personnes sur cette planète, dont 53 hommes, détiennent plus que 3,5 milliards d'êtres humains ? Un monde qui ne serait pas mû uniquement par la rivalité, la guerre permanente, mais porté par des valeurs de solidarité, de fraternité, de paix et d'émancipation. Allons plus loin : imaginons même une Europe plus démocratique qui respecterait les aspirations des peuples, qui accueillerait ceux qui fuient les bombes et la répression totalitaire plutôt que de construire des murs de la honte. Imaginons une Europe qui ne défende pas les intérêts de quelques-uns, plongeant l'ensemble des pays dans une spirale déflationniste dans le seul but de respecter des traités inefficaces économiquement et injustes socialement. Imaginons maintenant une France fière de ses valeurs, de ses diversités plutôt que de reprendre à son compte les pires stigmates de l'extrême droite et de les constitutionnaliser. Oui, haussons le réel d'un ton.

Portons l'exigence d'une politique publique ambitieuse au service du plus grand nombre, des politiques sérieusement mises en danger par les réformes territoriales qui sont à l'œuvre actuellement, vous l'avez bien rappelé, Monsieur le Maire. Des réformes institutionnelles qui privent les communes de moyens d'action et éloignent encore un peu plus les citoyens des prises de décision et renforcent les inégalités territoriales et fiscales est-ouest. Décisions politiques encore qui réduisent à peau de chagrin les aides aux maires bâtisseurs, remettent en cause les aides à la pierre ou encore s'abstiennent de réelles sanctions pour les maires hors la loi SRU. Pour rappel, l'article 10 du projet de loi finances 2016 prévoit tout de même une nouvelle réduction de 3,7 Mrd € de la dotation globale de fonctionnement. Cela ramène le total de cette dotation sous le montant notifié en 2004. En plus d'être injuste, cette politique est donc inefficace. Et l'observatoire français des conjonctures économiques considère même que la réduction de 11 Mrd € de dotation se traduira par une perte de 0,55 % du PIB de la France, en raison de la baisse des achats et des travaux des collectivités.

Une baisse donc inédite des dotations de l'État qui contraint toutes les collectivités à réviser leurs actions. Dans les villes de droite, vous me direz, augmentation des impôts de 45 % à Saint-Ouen, diminution des subventions aux associations de 84 %, suppression de bourses de travail ou des aides aux associations caritatives et culturelles comme au Blanc-Mesnil. Hier encore, on apprend la fermeture du relais du Secours populaire de Villepinte suite à l'expropriation des bénévoles des locaux mis à la disposition de la municipalité précédente. Tout à l'heure encore, il y a quelques instants parmi nous, on osait supposer la baisse de la masse salariale et tuer encore un peu plus l'emploi public. En face, on a des villes de gauche avec des budgets de résistance, comme à Stains, des batailles collectives avec la population qui permettent d'obtenir ici et là, je vous l'accorde, le maintien de services publics. Mais grâce à une bonne gestion et à des renégociations de prêts qui ne sont pas simples, les perspectives qui nous annonçaient en début de mandat une explosion de la dette semblent aujourd'hui derrière nous. Mais la vraie question, c'est « Jusqu'à quand ? » Quand le gouvernement va-t-il enfin se décider à rembourser les 2 Mrd € qu'il doit au département de la Seine-Saint-Denis pour des transferts de compétences sans moyens équivalents, si bien qu'aujourd'hui le département entend faire peser la facture sur les politiques de solidarité tels que le RSA, la petite enfance, les aides aux crèches municipales ou encore la prévention spécialisée. Jusqu'à quand ce gouvernement soutenu par la droite continuera de porter des politiques qui ne produisent d'autres effets que de maintenir les collectivités la tête sous l'eau ? Une politique si dangereuse d'ailleurs que tous les maires de France, toutes tendances politiques confondues, appellent à stopper aujourd'hui cette saignée budgétaire. Si la situation n'était pas si grave, on pourrait presque rire de ceux qui, au plus haut niveau, défendent l'austérité quand ils la condamnent sur le plan local.

Alors, haussons le réel d'un ton. Oui, imaginons un gouvernement qui ne ferait pas porter sur les collectivités et sur les habitants sa politique d'austérité quand il offre, dans le même temps, 40 milliards aux entreprises sans aucune contrepartie. Et pour quel résultat pour l'emploi ? Une hausse continue du chômage et une explosion de la précarité. Encore il y a quelques jours, on osait repenser le CDI, ce sésame qui permet à toute famille aujourd'hui de se projeter et de construire un avenir. Alors, imaginons un gouvernement qui ne retoquerait pas, en pleine nuit, à l'Assemblée nationale, une proposition de loi pour lutter contre

l'optimisation fiscale, faisant fi des parlementaires qui portaient le projet. Pourquoi tant de complaisance envers ceux qui refusent de payer leurs impôts en France ? Puisque l'on semble attentif aux symboles, pourquoi ne pas déchoir ceux qui, délibérément, choisissent de se désolidariser de l'effort national ?

Imaginons enfin une gauche gouvernementale qui respecte ses engagements, pour qui l'adversaire est le monde de la finance et pas le binational. Une gauche qui soit fière de ses valeurs au lieu de boire le calice jusqu'à la lie. Ayons une pensée, enfin, pour tous ces citoyens dupés par tant de reniement et qui ne savent plus vers quel saint se tourner. En attendant, la droite, elle, continue de porter fièrement ses valeurs d'inégalité, de ségrégation. Il n'y a qu'à voir les premières annonces de « Godefroy » DIDIER, nouvel adjoint au logement à la région dirigée par Valérie PÉCRESSÉ et qui supprime toutes les aides aux maires qui construisent du logement social. Oui, j'ai dit « Godefroy » et pas « Geoffroy », et ce n'est pas une erreur de prononciation, je vous rassure. Il n'y a qu'à voir cette métropole que l'on nous promettait plus solidaire et qui, demain, risque d'être gouvernée par une droite complètement décomplexée. À Paris, l'adjoint au maire communiste au logement déploie une politique volontariste et innovante pour construire du logement social dans les beaux quartiers. La droite, quant à elle, continue comme elle l'a toujours fait de favoriser l'entre-soi des riches, la relégation des classes populaires toujours plus loin de la capitale.

C'est le vieux projet de la vieille droite : l'entre-soi de ces 360 maires hors-la-loi qui refusent de construire du logement social ; l'entre-soi de Mme PÉCRESSÉ qui supprime les aides régionales pour les villes qui en construisent, l'entre-soi de M. MUGERIN qui rêve de milliers de logements isolés de la ville et hors de prix sur notre beau parc départemental Georges-Valbon. Voilà donc peut-être de nouvelles recettes fiscales dont nous parle M. MUGERIN, comme peut-être l'a fait le maire de Saint-Ouen, quant à lui, pour sa part, en augmentant de 45 % les impôts locaux pour chasser les classes populaires. Oui, la vieille droite cynique qui refuse le logement social, brise les solidarités et le vivre-ensemble, refuse la mixité en s'enfermant toujours un peu plus dans la stigmatisation. Récupérer du mécontentement ne suffit pas et le projet de la droite n'est pas celui des classes populaires : il faut le nommer, le dévoiler.

Nous, nous portons au contraire le projet d'une dotation minimale pour chaque commune, conforme aux besoins des collectivités, notamment les plus pauvres. Nous portons l'exigence d'un nouvel outil de péréquation avec la mise à contribution de ceux qui bénéficient le plus des efforts réalisés par les collectivités territoriales aujourd'hui, les entreprises. Pour que la Dotation Globale de Fonctionnement soit plus juste, mieux répartie, elle a besoin de moyens financiers conséquents. Une taxation, même modeste, des richesses financières accumulées sans lien avec la production, vous le savez, pourrait dégager plusieurs dizaines de milliards d'euros. Les collectivités territoriales sont en première ligne face à l'explosion des besoins sociaux, face à la demande de services publics et de lien social. Réduire leur marge de manœuvre de façon aussi drastique et aveugle, contre tout bon sens économique et social, je vous le dis, constitue une faute historique.

À Stains, malgré les baisses que nous subissons, nous faisons exister la solidarité. À Stains, nous avons l'habitude de faire beaucoup avec pas grand-chose. Sans promesse, nous continuerons donc de porter au sein de la majorité municipale l'exigence de politiques publiques ambitieuses pour nos enfants, pour nos seniors, pour nos associations, pour nos agents, globalement pour les Stanois, pour le vivre-ensemble dans notre très belle ville populaire de Stains.

Je vous remercie ».

Monsieur le Maire remercie les élus pour le débat d'orientations budgétaires. Il souligne que l'équipe municipale mène concrètement et de façon transparente ses actions depuis le début de son mandat, qu'il s'agisse de la propreté, des services publics, des priorités, des mobilisations, des combats avec les habitants contre toutes les formes d'injustice ou pour les commerces de proximité. La rénovation du marché du centre-ville est la preuve que la municipalité a la volonté

de maintenir le petit commerce de proximité, mais également de le développer. En outre, les dégâts causés par un ancien président de la République, qui souhaite être à nouveau candidat alors qu'il n'aurait pas le soutien de sa majorité sont conséquents à Stains notamment, comme la réduction des moyens humains donnés aux services publics, en particulier à la police avec la fameuse RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), ou comme à la santé ou la poste.

L'objectif de l'opposition municipale ne fait que refléter l'opposition à l'échelle nationale, à savoir casser la solidarité nationale, les solidarités sociales construites à Stains ainsi que de casser la cohésion sociale qui se construit quotidiennement avec les Stanois et qui est très chère à la commune. C'est évidemment le rôle de l'opposition que de s'opposer, il est cependant dommage qu'il ne s'agisse pas d'une opposition constructive et force de proposition.

Monsieur le Maire déclare avec ironie que l'opposition reconnaît l'efficacité de l'action municipale et sa volonté d'agir dans l'intérêt général. Il invite l'opposition à être plus clairvoyante et à présenter des propositions intéressantes, comme cela se voit à l'échelle communautaire. Par exemple, Stains partage les mêmes préoccupations qu'Épinay-sur-Seine quant à la propreté, l'environnement et la culture. Le combat des élus de la majorité ne sert pas des ambitions politiques personnelles : les élus sont attachés à Stains depuis longtemps et savent que l'engagement aux côtés des Stanois est primordial, même auprès des Stanois qui ne partagent pas les valeurs de la majorité municipale. Ces citoyens doivent être respectés dans leur dignité et dans la prise en compte de leurs besoins. La volonté de la majorité municipale est de faire grandir la ville et de prendre en compte les difficultés de tous les Stanois en menant des combats pour l'éducation, la santé et l'emploi. L'équipe municipale veut rassembler et mobiliser, et certainement pas diviser, stigmatiser ou pointer du doigt les Stanois. Une nouvelle fois, **Monsieur le Maire** se réjouit de la qualité du débat mené. Il rappelle qu'il reste beaucoup à faire en matière de mobilisation, de dynamisme, la municipalité peut être fière de ses atouts considérables qui existent au travers du tissu associatif, au travers des partenaires avec qui la ville travaille. La ville a la chance d'avoir chaque matin des salariés qui viennent travailler à Stains, des salariés stanois qui contribuent justement à la réussite et à la cohésion de cette ville, des salariés des services publics, mais aussi des salariés des entreprises privées. Ils sont de plus en plus et s'engagent au côté des Stanois et de l'intérêt général.

Monsieur le Maire précise que ce rapport n'appelle pas de vote et que le budget 2016 sera soumis au vote au cours d'une prochaine séance du Conseil municipal.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE, après avoir débattu, des orientations budgétaires 2016 telles que présentées dans le rapport ci-annexé.

Affaire n° 8 – Décision modificative N° 4

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que cette décision modificative n°4 concerne les conséquences budgétaires du réaménagement des emprunts dits toxiques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE de voter la décision modificative n° 4 telle que présentée ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
Chapitre 16 – Opérations patrimoniales	11 007 777,24
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	9 050 000,00
Total des Dépenses d'investissement	20 057 777,24
<i>Recettes</i>	
Chapitre 040 — Opérations d'ordre de transfert entre section	9 653 333,33
Chapitre 16 — Opérations patrimoniales	11 007 777,24
Total des Recettes d'investissement	20 661 110,57
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	
Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre section	9 653 333,33
Chapitre 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 652 000,00
Total des Dépenses de Fonctionnement	14 305 333,33
<i>Recettes</i>	
Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre section	9 050 000,00
Chapitre 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 652 000,00
Chapitre 76 — Produits financiers	532 133,60
Total des Recettes de Fonctionnement	14 234 133,60

Affaire n° 9 – Convention relative au « Plan numérique dans les écoles REP » avec le rectorat de Créteil.

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un programme de préfiguration important avec l'ambition marquée de contribuer au Plan numérique et de réduire la fracture numérique dans les établissements scolaires. Pour mener ce projet, Stains obtiendra une subvention de l'État et versera une participation communale. Ce plan est mené avec l'Éducation nationale afin de repérer et de prioriser les établissements concernés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL,

Mme Favella HIMEUR, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le projet de mise en place du Plan numérique pour l'éducation dans les écoles REP de Stains.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé.

APPROUVE la convention relative au « Plan numérique dans les écoles REP », ci-annexée.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents, et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant

Affaire n° 10 – Délégation de la compétence du Droit de Prémption urbain à l'Établissement Public Territorial

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, indique que cette délégation de compétence fait suite à la transformation des communautés d'agglomération en Etablissements Publics Territoriaux, avec un transfert de la compétence sur les PLU (Plan Local d'Urbanisme). En revanche, la loi ne prévoit pas le transfert du droit de préemption, ce qui est manifestement une erreur, toutes les villes sont amenées à voter le transfert aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT), ce droit de préemption qu'exerçait avant les villes. La ville pouvait difficilement préempter, puisque cela suppose d'avoir des moyens financiers. C'est pourquoi le Conseil municipal est appelé ce soir à déléguer la compétence du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Territorial.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN par mandat, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉLÈGUE à l'Établissement public territorial créé par le décret n° 2015-1659 du 11 décembre 2015 susvisé la totalité de la compétence en matière de Droit de préemption urbain.

La présente délibération, qui sera notifiée au président de l'Établissement public territorial, sera affichée pendant un mois en mairie, et mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt et une heures trente

Le Secrétaire,
Mathieu DEFREL



Le Maire,
Azzédine TAÏBI

